

LE PERMIS DE FORMER « formation initiale »

Formation obligatoire pour les tuteurs et maîtres d'apprentissage du secteur HCR

<https://www.certidev.com/le-permis-de-former>

Le permis de former est instauré par l'avenant 17 à la convention collective nationale HCR, signé le 10 janvier 2013 et étendu par l'arrêté du 22 juillet 2013, publié au JO du 31 juillet 2013.

Compétences visées :

- Identifier les parcours de formation professionnelle par alternance dans le secteur HCR ;
- Intégrer l'alternant à son nouvel environnement professionnel ;
- Transmettre et évaluer les compétences professionnelles en situation de travail ;
- Initier au Droit Social : les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR.

Public visé :

- Cette formation s'adresse à toute personne identifiée comme tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur HCR.

Durée du programme :

- 14 heures

Prérequis :

- Maîtrise de l'outil informatique et bureautique ;
- Maîtrise de la langue française.

Tarif : 448€ TTC

(Prise en charge possible via accord de branche AKTO, nous contacter pour plus d'informations : 04.94.88.58.59.).

Modalités de financement : accord de branche - espace formation

Modalités d'admission :

Auto-positionnement. Notre équipe de conseillers en formation reste disponible pour vous accompagner, n'hésitez à nous contacter au : 04.94.88.58.59.

Localisation et accessibilité :

Présentiel.

Nos locaux sont adaptés pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous pour échanger sur les modalités de suivi de la formation.



04.94.88.58.59



contact@crc-formation.fr



crc-formation.fr

N ° SIRET : 83015737600021

N ° ACTIVITÉ : 93830543283

Ne vaut pas agrément de l'Etat
(article L. 6352-12 du Code du Travail)

DÉCLARÉ DRAFF : 9303453962017



Méthodes pédagogiques :

Lors de la formation plusieurs méthodes et technique sont utilisées afin de mettre le stagiaire au cœur de son apprentissage dont il est acteur en permanence.

Une alternance des différentes méthodes active, démonstrative, interrogative et expositive est réalisée lors des animations de séquences de formation.

Les techniques utilisées sont : le travail de sous-groupe, mise en situation, jeux de rôle, étude de cas et brainstorming.

Modalités d'évaluation des acquis :

- Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire, étude de cas, quiz ;
- Test en fin de formation : QCM.

À la fin de la formation, le stagiaire se voit délivrer le permis de former, une attestation officielle délivrée par CERTIDEV.

Programme :

Identifier les parcours de formation professionnelle par alternance dans le secteur HCR :

- Participer à l'information, l'orientation et l'articulation du parcours de l'alternant ;
 - Permettre à l'alternant de tirer profit au maximum de l'alternance.
- ➔ Dans ce module il sera rappelé les devoirs de former du maître d'apprentissage et du tuteur.

Articulation entre les attentes de l'alternant et la formation

- Présenter son entreprise et son environnement pour situer le secteur HCR
- Présenter son rôle de maître d'apprentissage ou tuteur
- Echanger sur le projet professionnel de l'alternant
- Cerner les besoins, les attentes et le degré d'autonomie
- Formuler les différentes étapes du parcours de formation
- Présenter la mission de l'alternant
- Présenter le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation (devoirs de l'employeur et de l'alternant)
- Identifier les connaissances et compétences des qualifications visées

Point sur des qualités pédagogiques nécessaires favorisant le dialogue, l'écoute et l'explicitation du projet de formation.

Intégrer l'alternant à son nouvel environnement professionnel :

- Créer les conditions d'une intégration professionnelle réussie dans l'entreprise, le métier et plus largement le secteur CHR ;
- Accompagner l'alternant dans la découverte du métier et dans la construction de son projet professionnel.

➔ Il s'agit dans ce module de formation de bien faire comprendre l'importance de préparer l'accueil, l'intégration et l'accompagnement. Les notions de disponibilité seront abordées également pendant cette phase. Ce module de formation apporte des éclairages sur les représentations, les attentes et les pratiques des différentes catégories de bénéficiaires. L'apport de connaissance et les différentes modalités pédagogiques doivent permettre d'identifier collectivement les actions pouvant être menées pour réussir l'accueil, l'intégration et l'accompagnement

Accueil de l'alternant dans l'entreprise

- Présenter l'entreprise, le service, l'équipe, et l'organisation du travail
- Présenter le métier visé par l'alternant, ainsi que son environnement (situation du poste



04.94.88.58.59



contact@crc-formation.fr



crc-formation.fr

N ° SIRET : 83015737600021

N ° ACTIVITÉ : 93830543283

Ne vaut pas agrément de l'Etat
(article L. 6352-12 du Code du Travail)

DÉCLARÉ DRAFF : 9303453962017



dans la chaîne des autres emplois de l'entreprise)

- Présenter le référentiel métier et les perspectives de formation et d'évolution dans le secteur CHR

Accompagnement de l'alternant dans l'entreprise

- Présenter les règles d'hygiène et de sécurité
- Planifier le suivi régulier de l'alternant
- Développer la motivation de l'alternant et ses aptitudes pour le métier
- Développer le professionnalisme, l'autonomie et la responsabilisation de l'alternant
- Elaborer le parcours et le rythme de formation en situation de travail au regard des compétences et du niveau de l'alternant
- Identifier les personnes ressource en fonction des techniques à apprendre
- Définir les séquences formatives et leurs évaluations en situation réelle de travail

Intégration de l'alternant dans l'entreprise

- Présenter les règles de l'organisation du travail et du fonctionnement de l'entreprise
- Faciliter la relation de l'alternant avec les autres collaborateurs de l'entreprise sans oublier de présenter son activité au sein de l'entreprise
- Identifier toute difficulté susceptible de perturber la formation et l'intégration de l'alternant
- Repérer les enjeux et les conditions de réussite de la mission, notamment pour fidéliser l'alternant dans le secteur CHR
- Mettre en situation l'alternant et vérifier sa motivation
- Valoriser le travail réalisé

Transmettre et évaluer les compétences professionnelles en situation de travail :

- Organiser et réaliser le parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail ;
- Contribuer à l'évaluation des acquis professionnels de l'alternant tout au long du parcours de formation.

➔ Ce module met l'accent sur la dimension fondamentale du rôle pédagogique du maître d'apprentissage ou du tuteur. Il rappelle que les conditions d'alternance ne sont pas le fait du hasard mais sont liées à une préparation méthodologique du parcours de formation du jeune accueilli. La dimension alternance entre entreprise et centre de formation prend ici son sens pour aider le jeune à réaliser le travail attendu et atteindre les objectifs de diplôme ou de certification. La prise en compte de ces éléments indispensables favorise la réussite de l'alternant dans ce parcours.

- Présenter le référentiel et les activités professionnelles relatives au diplôme ou certificat préparé
- Echanger et entretenir une relation suivie avec un référent du centre de formation
- Organiser les activités de l'alternant en fonction des compétences clés à acquérir
- Etablir un programme de travail de l'alternant et identifier les personnels avec lesquels l'alternant réalisera les tâches
- Analyser et exploiter les erreurs et les difficultés pour faciliter les apprentissages
- Articuler les séquences formation en entreprise avec la progression établie en centre de formation
- Mesurer les progrès de l'alternant et adapter sa progression en fonction des difficultés repérées en centre de formation
- Encourager les progressions et maintenir la relation de confiance
- Participer aux évaluations qualifiantes et mettre en œuvre le Contrôle en Cours de Formation (CCF)



04.94.88.58.59



contact@crc-formation.fr



crc-formation.fr

N ° SIRET : 83015737600021

N ° ACTIVITÉ : 93830543283

Ne vaut pas agrément de l'Etat
(article L. 6352-12 du Code du Travail)

DÉCLARÉ DRAFF : 9303453962017



Initier au Droit Social : les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR ;

- Appliquer les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR.
- ➔ Expliquer l'objectif et le contenu des contrats de formation en alternance
 - Les contrats en alternance dans le secteur HCR
 - Le cadre juridique, le contrat de travail, le statut de salarié
 - Forme et durée des contrats
 - Réglementation et durée de formation
 - Rappel sur la réglementation des mineurs
 - Informer l'alternant sur les aides possibles dans le secteur HCR (logement, permis de conduire...)

Délais d'accès :

Planning accessible via [espace formation](#).

Indicateurs de résultats :

- Taux de satisfaction 2024 : 88%
- Taux de réussite : 100%

CRC Formation est habilité par CERTIDEV à dispenser les formations au permis de former

Contactez-nous !

www.crc-formation.fr

04.94.88.58.59

contact@crc-formation.fr

245, avenue de l'université

Le nouveau parc St Clair

83160 LA-VALETTE-DU-VAR



04.94.88.58.59



contact@crc-formation.fr



crc-formation.fr

N ° SIRET : 83015737600021

N ° ACTIVITÉ : 93830543283

Ne vaut pas agrément de l'Etat
(article L. 6352-12 du Code du Travail)

DÉCLARÉ DRAFF : 9303453962017

